



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 19 Septembre 2024

Affaire n° 9 – Délibération N° 2024-09/052

Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière du Golf.

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi dix-neuf Septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 13 Septembre 2024

Date d'affichage : 13 Septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
22	07	04	00

Nombre de Conseillers votants : 29

Nom	Fonction	Présent	Procuration	Absent	Excusé
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x			
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x			
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint			x	
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x			
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x			
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x			
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x			
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint			x	
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x			
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal			Mme Myriam Lucie BROSIUS	
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x			
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal			M. Michael COPANEL	
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x			
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal	x			
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal	x			
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x			
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal			Mme Lydie FERLY	
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x			
Mme BADDHA-MOURADI Viviane	Conseiller Municipal	x			
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			M. Jean-Luc PERIAN	
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal	x			
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal			M. Teddy MARY	
M. HIRA René	Conseiller Municipal				x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal				x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal			Mme Yvonne LOSBAR	
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal			M. Didier VEYRIER	

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 971-219711256-20240919-052-DE

Berger
Levrault

Le quorum étant en début de séance à vingt-et-un (21) présents et cinq (05) représentés, il passe après l'arrivée de Madame Muguette DAIJARDIN au début du 2^{ème} point, le départ de Monsieur Richard ALBERT pendant la discussion du 2^{ème} point laissant procuration à Monsieur Michael COPANEL et l'installation de Madame Viviane BADDHA-MOURADI et de Monsieur Michel MAUSSE en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Monsieur Marc CAPY et de Madame Mélila PHOUDIAH, Conseillers Municipaux démissionnaires, à vingt-deux (22) présents, sept (07) représentés et quatre (04), portant ainsi à vingt-neuf (29) le nombre de présents ou représentés.

Le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Affaire n° 9 – Délibération N° 2024-09/052
Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière du Golf.

Suite à l'élection du nouveau Maire de la commune de Saint-François le Mardi 16 Juillet 2024, il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière du Golf de Saint-François. Cette instance consultative, est chargée d'émettre des avis sur tout sujet débattu au sein de la régie.

Il est rappelé que le Maire est le représentant légal et l'ordonnateur de la régie dotée de la seule autonomie financière, sous le contrôle du Conseil Municipal qui doit délibérer sur toutes les décisions importantes (budget, tarification...) qui sont prises au sein de la régie.

Ce conseil est composé paritairement de cinq (05) élus et de cinq (05) personnalités représentatives de la discipline. Ces personnes qualifiées feront l'objet d'une nomination par arrêté du Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu les articles L.2221-1 à L.2221-9, L.2221-11 à L.2221-14 et R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2001-184 du 23 Février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public ;

Vu la Délibération N° 2012-10/061 du Conseil Municipal du 25 Octobre 2012 relative à la création d'une régie dotée de l'autonomie financière pour la gestion du Golf International et désignation des membres retirant la délibération du 31 Mars 2009 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de nommer ses représentants au Conseil d'Exploitation ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à la majorité des suffrages exprimés (28 voix pour, 1 abstention «PEROUMAL») :

Article 1 : DE FIXER paritairement la composition du Conseil d'Exploitation du Golf de Saint-François à dix (10) membres, soit cinq (05) membres choisis par le Conseil Municipal et cinq (05) membre arrêtés par le Maire parmi des personnes qualifiées.

Article 2 : DE DÉSIGNER, pour le représenter au sein du Conseil d'Exploitation, les cinq (05) membres suivants :

- M. Jean-Luc PERIAN,
- M. Jean SUEDOIS,
- M. Patrice BABOURAM,
- M. Didier VEYRIER,
- Mme Annick Claude Claire LABRY.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture

le 01/10/2024

Et publication ou notification

du 02/10/2024

Affichée en Mairie, le

02/10/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Luc PERIAN.

